



LE TRAIT d'UNION 974

ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE
DES PALMES ACADÉMIQUES - SECTION DE LA RÉUNION



EDITORIAL

Sachons aussi dire du bien de l'école !



CHRISTIANE ANDRÉ

L'école est un monde d'exigence, car elle est le monde de l'attente et du rêve. Tout au moins, elle doit l'être, elle doit continuer de l'être, et faire échec à ceux qui, nombreux, regrettent à longueur d'articles de journaux - et il y a là à coup sûr une part de vérité - le manque de travail de nos collégiens, de nos lycéens, quand ils ne critiquent pas leur dolence et leur totale absence d'ambition.

Tous évoquent la règle d'or représentée par « l'intérêt de l'élève » mais celui-ci n'induit pas de manière systématique le « désir d'apprendre » ! Face au manque d'appétence des élèves et au fréquent désarroi des professeurs, d'aucuns veulent prouver que c'est, finalement, le bâton qui a raison, alors que d'autres continuent de croire dur comme fer à la carotte. Alors punition? récompense? Là aussi c'est l'opposition de deux conceptions, proches de celles qui font le thème de ce Numéro du *Trait d'Union*, et que les enseignants pratiquent à tour de rôle, car la réponse est dans le « c'est selon... ».

Nous le savons, aucun élève n'aura la motivation qu'on attend de lui sans un brin d'estime de soi, sans le sentiment d'être un tant soit peu à la hauteur de la tâche. Qui dira aux incroyables, aux méfiants de l'école, l'importance du regard du maître, du mot d'encouragement au bon moment... celui que l'enseignant est le seul à connaître, parce qu'il est au cœur de la relation pédagogique, au cœur de la lutte pour le désir d'apprendre, contre l'ennui, contre l'abandon, face à la réelle difficulté ?

Jugée mal positionnée pour préparer à un avenir professionnel, mal conçue pour faire de nos jeunes des citoyens lucides et engagés, l'école est toujours sous les feux de la rampe, rarement louée, ses acteurs souvent vilipendés. Alors...rien ne serait pire que de donner raison à ses détracteurs; la méfiance, la critique, le pilonnage incessant sont des armes de destruction massive.

Laissons s'exercer l'esprit critique, mais sachons **aussi** dire du bien de l'école !

Le quotidien « Le Monde », dans son édition du 19 septembre 2015, déclare dans un article sur la réécriture des nouveaux programmes du CP à la 3^{ème}, qui « ont été étoffés, densifiés... » : « Reste à savoir comment le tout sera accueilli par la communauté éducative. Jamais un nouveau programme n'a échappé à la critique. »

C'est le moment des empoignades, qu'elles restent démocratiques ! Et gardons-nous de laisser jeter le bébé avec l'eau du bain, préservons...la réalité du travail du maître, dans sa classe.

Christiane ANDRÉ

SOMMAIRE :

- P1 : *Éditorial*
- P2 : *Connaissance de notre
Île :Le domaine du Coco et
la Maison Bédier*
- P3 : *La contrainte en Éducation*
- P5 : *Les concours*
- P6 : *Promotion Juillet 2015*
- P7 : *Sympathisants AMOPA*
- P8 : *Fiche d'adhésion
sympathisant*



CONNAISSANCE DE NOTRE ÎLE

Compte-Rendu de la Journée-découverte de l'AMOPA au « Domaine du Coco » et à la « Maison Bédier »

à St Leu le 23 septembre 2015.

Quelles sont les diverses richesses de la noix de coco ? c'est ce qu'ont voulu savoir 27 Amopaliens curieux, auxquels s'étaient joints 10 adhérents de la SMLH le mercredi 23 septembre. Soleil radieux, température agréable, les conditions étaient optimales pour apprécier le cadre exceptionnel du lieu : au Domaine du Coco, le regard dévale de la Route des Tamarins toute proche jusqu'au battant des lames ; seule la multitude des cocotiers rompt la monotonie du vert.

Pour démarrer dans la bonne humeur un café de bienvenue... Puis vient la constitution des groupes pour les ateliers de découverte. Attentifs, réactifs, ne laissant aucune occasion de montrer leur esprit de participation, les participants râperont la noix, assis sur des sièges du temps longtemps, tresseront les palmes du cocotier pour en faire de la vannerie, des oiseaux, des poissons du lagon, apprendront les justes proportions du bonbon coco... auprès d'animateurs du Domaine aussi patients et souriants que savants.



La matinée a passé en un éclair et aiguisé les appétits. Les deux groupes se retrouvent pour déguster un gratin de chou de coco, un poulet au coco et ...une glace au coco ! Après le café, une promenade sur le sentier botanique conclura ce beau moment. Avant de partir, passage à la boutique artisanale... !



La seconde partie de l'après-midi est programmée pour être consacrée à la découverte du FRAC, le Fonds Régional d'Art Contemporain qu'abrite la « Maison Bédier » sise à l'ombre du Musée Stella Matutina... Mais c'était sans compter avec la présence dans notre groupe de deux témoins exceptionnels qui vont évoquer, avec une grande émotion, leurs souvenirs près de l'ancienne usine de Stella : Monsieur Adrien Bédier, qui fut Directeur de l'usine et d'après lequel cette maison a été nommée, a parcouru les lieux en n o u s



racontant les conditions de vie ici il y a 50 ans. Quant à Monsieur Mickaël Valliamée, épris très tôt d'aventure et de liberté, le tremplin de sa vie est, dit-il, ici à l'école de Stella.

Nous écouterons ces témoignages pendant longtemps...

Si longtemps que nous en serons quittes pour revenir voir l'exposition du FRAC sur l'Antarctique, mais nous n'avons pas fait faux bond aux animatrices du Musée...elles écoutaient elles aussi les souvenirs des deux héros du lieu!



Une journée sous le signe de la découverte, de la convivialité et de l'émotion...



Christiane André

L'ÉDUCATION !

S'il est un sujet qui est au centre de nos préoccupations , c'est bien celui-là .

L'Éducation, avec les principes qui doivent régir sa conception, et leur mise en oeuvre . C'est un sujet d'actualité qui fait polémique, et il nous paraît que notre bulletin ne peut rester étranger à ce débat . Vous pouvez participer en envoyant votre texte . (Voir encadré « Vie de l'Association » page 5)

CERTAINS JUGENT NÉCESSAIRE LA CONTRAINTE , D'AUTRES PRONENT LA LIBERTÉ .

Dans son discours prononcé lors de la dernière remise de médailles, Monsieur le Recteur Thierry TERRET disait :

« ...L'école est un lieu de contraintes : l'enfant y est confronté à l'appropriation nécessaire des règles de vie collective. Ces contraintes sont nécessaires pour l'amener à comprendre le sens mais aussi les limites de sa liberté et mieux accepter celle des autres. La contrainte est ainsi un élément de fertilité et de créativité qui aide l'enfant à s'épanouir dans la collectivité. Pourtant, dans nos sociétés où l'individualisme se développe de plus en plus, cette acceptation de règles collectives ne va pas de soi. Pour certains, la règle imposée par l'école, nécessaire à un apprentissage apaisé du savoir, est vue comme une contrainte trop forte allant contre l'éducation presque libertaire de "l'enfant roi" du milieu familial. Dans ces conditions, les règles rappelées par l'Institution scolaire sont parfois vécues comme des frustrations insupportables et génèrent des réactions de violence réelle ou symbolique parfaitement inadmissibles.

Ce propos veut souligner la difficulté fondamentale du processus éducatif : si l'école ne doit pas rechercher un effet d'obéissance et de soumission pure et simple, mais amener l'enfant à comprendre et faire le choix du respect de l'autre en toute conscience, ce travail ne peut se réaliser qu'avec l'adhésion des familles aux contraintes de l'acte éducatif et à l'acceptation de la règle commune. En fait, la contrainte que l'enfant expérimente à l'école dans ses relations aux autres et au savoir est nécessaire quotidiennement pour l'aider à trouver sa place dans la société, pour qu'il puisse accéder à une autonomie réfléchie et respectueuse des autres ... »

Extrait d'un texte de M. Sébastien FAURE présenté sur le site de M. MEIRIEU : <http://www.meirieu.com>

« Le système de la contrainte n'exerce aucune des nobles facultés de l'enfant ; il ne s'adresse pas à sa raison, il ne parle pas à son coeur, il ne dit rien à sa dignité, il reste muet devant sa conscience. Il ne stimule en lui aucun sentiment élevé ; il ne met en mouvement aucun effort utile ; il n'éveille aucune noble aspiration ; il ne provoque aucune poussée généreuse ; il ne suscite aucun élan fécond. Il n'attire pas l'attention réfléchie de l'enfant sur les conséquences proches ou lointaines, directes ou indirectes, pour lui et pour les autres, de ses actes, en dehors de cette conséquence ; récompense dans tel cas, punition dans le cas contraire. Il ne laisse place à aucune initiative. Voyant s'ouvrir devant lui deux voies opposées, à l'entrée desquelles on a pris le soin de placer deux poteaux indicateurs sur l'un desquels il lit, en caractères laconiques et tranchants : « Ce qu'il faut faire ; route de la récompense », tandis que, sur l'autre, flamboie cette inscription : « Ce qu'il ne faut pas faire ; route du châtement »... il s'évertue à déchiffrer dans l'énumération des actes à accomplir ou à éviter celui qui le sollicite, ne se détermine que d'après les indications des poteaux, sans se demander pourquoi il est bien de s'y conformer, sans éprouver dans la voie où il a engagé ses pas d'autre satisfaction que celle d'une récompense à décrocher ou d'un châtement à fuir. Ce système de la contrainte engendre insensiblement des êtres gris, ternes, incolores, effacés, sans volonté, sans ardeur, sans personnalité ... »

Agrégé de philosophie et docteur ès lettres, Bernard JOLIBERT est professeur émérite en sciences de l'éducation. Après avoir enseigné en Ecole normale et en IUFM, il est aujourd'hui correspondant du Groupe de recherche en philosophie de l'éducation (IUFM de la Réunion).

Liberté et contrainte en éducation

À propos de la phrase de Kant : « La liberté commence par l'obéissance »

Dans un texte, trop peu étudié aujourd'hui, Kant expose clairement une difficulté qui est toujours la nôtre et que l'on rencontre à tous les niveaux de l'éducation, de la maternelle à l'université, de l'éducation familiale à la recherche disciplinaire la plus pointue : « *Un des plus grands problèmes de l'éducation est le suivant : comment unir la soumission sous une contrainte légale avec la faculté de se servir de sa liberté ? Car la contrainte est nécessaire ! Mais comment puis-je cultiver la liberté sous la contrainte ? Je dois habituer mon élève à tolérer une contrainte pesant sur sa liberté, en même temps je dois le conduire lui-même à faire un bon usage de sa liberté. Sans cela tout n'est que pur mécanisme et l'homme privé d'éducation ne sait pas se servir de sa liberté. Il doit de bonne heure sentir l'inévitable résistance de la société, afin d'apprendre qu'il est difficile de se suffire à soi-même, qu'il est difficile de se priver et d'acquérir pour être indépendant.* » (*Réflexions sur l'éducation*, Paris, Vrin, p. 87). Cette difficulté est coextensive à toute entreprise éducative dès qu'elle vise à produire des êtres libres. Il faut conduire l'enfant à l'indépendance intellectuelle, effective et morale et cela ne peut se faire sans en passer par une période durant laquelle la discipline imposée transforme l'immédiateté du désir capricieux « *en humanité* ». Ce n'est pas que l'enfant soit mauvais ou méchant naturellement. C'est seulement qu'il est soumis à la tyrannie du besoin immédiat et à l'incohérence du désir. Il ne saurait admettre qu'un délai se glisse entre le ressenti de ses envies et leur satisfaction. Sa spontanéité, si séduisante aux yeux des parents, n'est qu'une incontinence qui ne donne rien de durable sans maîtrise de soi. On ne saurait, comme le dira Freud bien plus tard, « *l'autoriser à obéir sans contrainte à toutes ses impulsions* » (*Nouvelles conférences sur la psychanalyse*, Paris, Gallimard, p. 167) sans en faire un être sans consistance et insupportable aux autres. L'aptitude au contrôle de soi est en effet la condition de l'effort poursuivi dans le temps, nécessaire à la réalisation d'un projet quelconque, ainsi que de la socialisation de l'enfant.

Contrairement aux pédagogies permissives qui fleurissaient déjà au XVIII^e siècle, bien avant qu'Illich, Reich ou Rogers ne les colorent de psychologie, Kant insiste sur le fait que la faute principale en éducation est de ne pas opposer de résistance aux enfants. Il ne s'agit en aucun cas de « *briser la volonté* » des enfants comme le pensaient certains pédagogues puritains pour qui l'enfant est moralement tourné vers le mal. Cette violence tyrannique ne produirait pas des hommes libres, mais des manières de vivre et de penser serviles, ce qui reviendrait à pervertir l'éducation. Il ne s'agit pas non plus de « *dresser* » un enfant qui serait radicalement mauvais car cela reviendrait à une dénaturation. L'enfant n'est ni mauvais ni méchant. Ce n'est pas un animal, c'est seulement un être de pulsions immédiates, incapable encore d'exercer un contrôle sur soi. La tâche de l'éducation est de le conduire à devenir progressivement un être capable de discipline et d'autonomie intellectuelle, ce qu'il n'est qu'*en puissance* et pas encore *en acte*, pour parler la langue d'Aristote. Le but ultime restant de le rendre apte à agir fermement suivant ses propres résolutions et à penser suivant ses propres principes, c'est-à-dire d'en faire un homme libre. Or, pour parvenir à cette maîtrise de soi qui fait le citoyen, idéal politique de Kant, on doit commencer par lui faire accepter le poids d'une autorité extérieure qui prend la forme de la contrainte. **C'est là que repose le paradoxe de l'éducation : elle n'est libératrice qu'à la condition de commencer par la contrainte.** L'autonomie entendue comme aptitude à se donner sa propre règle n'est pas la licence de faire n'importe quoi. C'est même le contraire. Passer de la liberté d'indépendance à l'autonomie ne se fait pas naturellement. L'éducateur, parent ou maître, se doit donc d'être à la fois un exemple et une source de contrainte nécessaire. S'il ne rencontre pas cette autorité chez les adultes qui l'entourent, où l'enfant pourrait-il la découvrir ? Certainement pas dans un univers économique qui le traite, aujourd'hui comme hier, en consommateur compulsif plutôt qu'en adulte responsable. Autrement dit, l'autonomie naît d'une hétéronomie première constitutive, la liberté commence par une contrainte nécessaire dont on se libère avec le temps. Encore faut-il en avoir accepté le principe.

Kant a donc le mérite de mettre en lumière le paradoxe sur lequel repose l'autorité éducative. On n'exerce de contrainte que pour que l'enfant qui s'y soumet soit capable d'être libre un jour. Cette apparente contradiction repose sur le fait que nous ne pouvons nous commander nous-mêmes que si nous avons commencé par obéir aux commandements des autres..

.../...

Année 2015-2016

CONCOURS AU PLAN NATIONAL :

Dans le cadre de sa mission l'AMOPA organise **tous les ans** divers concours .

Vous trouverez les règlements et les sujets sur le site :

<http://www.amopa.asso.fr/index.htm>

Les productions sont à envoyer, dans le respect des dates indiquées, à :

AMOPA Concours,
30 avenue Félix Faure
75015 PARIS



CONCOURS ACADÉMIQUES

La section de la Réunion relaie le concours national

DÉFENSE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE FRANÇAISE,

qu'elle dote de nombreux prix . Ceux-ci seront remis lors d'une cérémonie solennelle, à la villa du département en Mai 2016.

Seront récompensés les lauréats de :

Expression écrite en Français
(CM1,CM2, Collèges & Lycées)

Prix Maupassant la Jeune Nouvelle
(Collèges & Lycées)

La Jeune Poésie
(CM1-CM2, Collèges & Lycées)

Les productions devront parvenir pour le
LUNDI 14 MARS à

Madame La Présidente de l'AMOPA
Christiane ANDRÉ
16, Allée des Songes
Saint Gilles les Bains .

Pour plus de renseignements s'adresser
Niveaux CM1-CM2 : Tel 0692 96 23 28
Collèges & Lycées : Tel 0692 88 89 52

.../... C'est alors au maître de faire comprendre à l'enfant qu'on ne le contraint à l'obéissance que pour le mener à l'exercice de sa propre liberté. Si on le « *cultive* », c'est afin qu'il puisse être libre. Il y va de la formation du caractère comme de celle de la rigueur de la pensée. Sans doute est-ce, à ce double niveau, le plus difficile car il faut chez l'éducateur à la fois de la fermeté et de l'exemplarité. Mais il faut aussi, comme le dit Kant, ménager des temps et des espaces où l'enfant puisse faire l'expérience de sa liberté. Il est certain que les premiers essais en seront-ils maladroits. Mais le cadre de l'école n'est-il pas de permettre ces maladresses que la vie ne pardonnera pas toujours ? On retrouve la double signification du mot discipline : domaine de savoir construit et rigoureux au travers duquel se forme la pensée, règle morale permettant de se gouverner soi-même.

Un temps viendra où il sera temps de « *jeter les livres au feu, et les maîtres au milieu* », comme dit la chanson. En attendant, il est nécessaire de commencer par apprendre à obéir. Et Kant de conclure par un éloge de l'école publique : « *C'est une réflexion tardive chez les enfants que celle qui les mène à voir qu'il leur appartiendra à eux-mêmes de se soucier, par exemple, de leur entretien. Ils croient qu'il en sera toujours comme dans la maison de leurs parents, qu'ils auront à boire et à manger sans avoir à s'en soucier. Sans cette préoccupation, les enfants, particulièrement ceux des riches et des fils de princes, demeurent toute leur vie des enfants. C'est ici que l'éducation publique possède ses avantages les plus frappants ; on y apprend à mesurer ses forces et la limitation qui résulte du droit d'autrui. On n'y jouit d'aucun privilège parce qu'on y rencontre partout de la résistance et qu'on ne s'y rend remarquable que par son mérite. Elle donne la meilleure image du futur citoyen* » (Kant, *Réflexions sur l'éducation*, Paris, Vrin, p. 88).

Bernard JOLIBERT



VIE DE L'ASSOCIATION

PARTICIPEZ !
POUR TOUT AVIS , OU SUGGESTION
POUR TOUTE PROPOSITION D'ARTICLE,

Adressez-vous à :

SAUZET JEAN-YVES

CONCOURS 2015 ET CONCOURS 2016

Pour tout savoir sur les bourses AMOPA ...

sur les concours 2015

Tableau des résultats,
Cérémonie de remise des prix,
Poèmes primés

Sur les concours 2016

Les concours nationaux, académiques , sujets et dates de réception des épreuves ...

LISEZ LE TRAIT D'UNION N° SPÉCIAL CONCOURS !

L'Ordre des Palmes académiques comprend trois grades :

***Chevalier** : il convient d'être âgé de 35 ans minimum et justifier de 15 ans de services rendus au titre de l'une des activités du Ministère de l'Éducation Nationale

*** Officier** : il est nécessaire de justifier de 5 ans d'ancienneté dans le grade de chevalier

*** Commandeur** : il est nécessaire de justifier de 5 ans d'ancienneté dans le grade d'officier.

Les promotions et nominations ont lieu deux fois par an :

* Le 1er janvier (pour les personnes n'appartenant pas à un établissement d'enseignement de l'État ou à un service du Ministère de l'Éducation Nationale).

* Le 14 juillet (pour les personnes appartenant à un établissement d'enseignement de l'État ou à un service du Ministère de l'Éducation Nationale).

Les décisions de promotion et de nomination dans l'Ordre sont prises par décret du Premier ministre sur proposition du ministre de l'Éducation Nationale publié au Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses.

Promotion du 1 janvier 2015 (Décret du 1 Janvier 2015)

COMMANDEURS

Madame Marie Céline BOYER

OFFICIERS

Monsieur Régis Michel BERTOGLI

CHEVALIERS

Madame Christine ALVAREZ

Madame Pascal BERNACHON

Madame Marie Jessie FONTAINE

Monsieur Rosaire Gourde

Promotion du 14 juillet 2015 (Décret du 10 juillet 2015)

COMMANDEURS

Monsieur Jean-Louis FORESTIER

Madame Solange LE BUFFE

OFFICIERS

Madame Marie-Claude BOYER-ROCHE

Madame Marie-Simone LATCHY

Monsieur Mohamed ROCHDI

CHEVALIERS

Madame Anny Claude BAILLIF

Monsieur Philippe BATTIST

Madame Marie Annick BLANCHON

Monsieur Yves BOUTRON

Madame Jacqueline BOYER

Monsieur Jean-Paul BURKIC

Madame Sylvie CORE

Monsieur Christian ECOLIVET

Monsieur Didier FUENTES

Monsieur Jean-Marie GROSSIER

Madame Brigitte HARGUINDEGUY

Madame Odette HOAREAU

Madame Sonia KON SUN TACK

Monsieur Jean-Claude LAW SON

Madame Anyse LONGIN

Monsieur Marius PAYET

Monsieur Jean-Paul POPULU

Monsieur Benoît REY

Monsieur Philippe ROBERT

Monsieur Jean-François SALLES

Monsieur Pascal SCHRAPPFER

Monsieur Gilles SORRES

LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES MÉDAILLES

AURA LIEU LE MERCREDI

2 DÉCEMBRE .

L'HEURE ET LE LIEU SERONT PRÉCISÉS

ULTÉRIEUREMENT



| NOM | Prénom | Poste | Téléphone | Mail |
|-----------|---------------|--------------------|----------------|--|
| ANDRÉ | Christiane | Présidente | 0692 86 29 63 | christiane.andre.run@wanadoo.fr |
| HERVÉ | Patrick | Vice-Président | 0692 65 49 84 | patrick.herve974@orange.fr |
| MONGELLAZ | Michel | Trésorier | 0692 85 90 89 | michel.mongellaz@laposte.net |
| HOARAU | Louis-Gilbert | Secrétaire | 0692 86 23 28 | gilbert.louis.l.hoarau@gmail.com |
| HOARAU | Henry-Gilbert | Trésorier Adjoint | 0692 87 66 80 | gilbert.hoarau@gmail.com |
| DALLEAU | Jean-Jacques | Secrétaire Adjoint | 0262 30 59 13. | janjack.dalleau@orange.fr |
| AGENOR | Roselyne | Membre | 0692 70 86 26 | yann.age@wanadoo.fr |
| BAILLIF | Denis | Membre | 0692 88 89 52 | denis-gilbert.baillif@wanadoo.fr |
| BERTRAND | Paul | Membre | 0692 31 62 75 | prun67@gmail.com |
| PUJOL | Jean-Louis | Membre | 0692 87 70 83 | jean.louis.pujol@orange.fr |
| SAUZET | Jean-Yves | Membre | 0692 40 02 04 | jy.sauzet@orange.fr |

SOYEZ SYMPATHISANTS DE L'AMOPA !

Chers adhérents de l'AMOPA, chers amis,

Vous avez plaisir à participer à nos **jours-
découvertes**?

Vous lisez avec intérêt "**Le Trait d'Union**", notre
bulletin de liaison?

Faites-les connaître autour de vous!

Faites suivre d'un clic notre "Trait d'Union" à vos
amis, à vos connaissances...ils sont les bienvenus
à nos sorties.

Et, s'ils le souhaitent, ils peuvent devenir, pour le
coût d'une cotisation minime, **Sympathisants de
l'AMOPA.**

Cf. page 8, le bulletin d'adhésion à envoyer à

Mme la Présidente de l' AMOPA
Christiane ANDRE rue des
16, Allée des Songes
97434 - Saint Gilles les Bains

ou à

Monsieur le Trésorier de l'AMOPA
Michel MONGELLAZ
2, Domaine de l'Hermitage

ADHÉSIONS-COTISATIONS : LES CONSEILS DU TRÉSORIER

Pensez à régler votre cotisation
annuelle !!

Vous pouvez régler votre adhésion
ou votre renouvellement d'adhésion
en vous rendant sur le site (1) et
envoyer directement votre
bulletin et votre cotisation au
siège en Métropole .

Vous pouvez aussi adresser ces
documents à notre trésorier :

Monsieur le Trésorier de l'AMOPA
Michel MONGELLAZ
2 Domaine de l'Hermitage
97434 - Saint Gilles les Bains

(1) http://www.amopa.asso.fr/adhesion_amopa.htm





ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADÉMIQUES

(Reconnue d'utilité publique décret du 26-9-68)

Siège : Ministère de l'Éducation Nationale
Secrétariat : 30, avenue Félix Faure 75015 PARIS – Tél : 01 45 54 50 82



ANNEE 2015

BULLETIN D'ADHÉSION SYMPATHISANT

(à retourner dans sa totalité, à votre section)

Nom et prénoms : M., Mme, Mlle _____

Date de naissance : _____ **Profession ou qualité :** _____

Adresse : _____

(Écrire tous les noms propres, patronymes, domicile, en lettres capitales et souligner le prénom usuel).

Mèl : _____ **Tél. :** _____

Demander son inscription en qualité de :

Marquer votre choix d'une X et indiquer le montant total de votre versement par chèque libellé à l'ordre de l'AMOPA.

- Membre sympathisant participation 15 € Membre sympathisant participation **avec abonnement à la revue** 39 €
- Sympathisant bienfaiteur (à partir de 16 €)€ Sympathisant bienfaiteur **avec abonnement à la revue** (ajouter 24 €)... €

Montant du versement : €

Votre participation de sympathisant bienfaiteur (supérieur à 15 €) vous ouvre un droit à déduction fiscale de 66% pour la seule partie différentielle supérieure à 15 € (jusqu'à 15 €, il s'agit fiscalement parlant d'une participation aux frais engagés).

Vous recevrez le reçu fiscal correspondant.

Date _____ Signature _____

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, **vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à AMOPA secrétariat national 30 avenue Félix Faure 75015 Paris ou connectez-vous à <http://bdd.donacom.com/amopa/>**

Je suis opposé(e) à la diffusion de mes données personnelles par l'intermédiaire d'un annuaire comportant mes nom, prénom, adresse, adresse de courrier électronique et n° de téléphone. (Cocher la case si vous le souhaitez).